NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
LIMITEE

A/C.3/36/L.37
28 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 75 de l'ordre du jour

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES D'INTOLERANCE RELIGIEUSE

Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Canada, Costa Rica, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Irlande, Jamaïque, Japon, Maroc, Népal, Nicaragua, Norvège, Panama, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname et Uruguay : projet de décision

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 36/ * par laquelle elle proclamait la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction,

Décide d'examiner de nouveau la question intitulée "Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse" à sa trente-septième session.

---

* Le numéro sera celui de la résolution publiée sous la cote A/C.3/36/L.4 après qu'elle aura été adoptée par l'Assemblée en séance plénière.

81-28034